

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTROLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS:	Un an	Six mois
Suisse	Fr. 14.05	Fr. 7.05
Union postale	» 26.—	» 13.—
Majoration pour abonnement par la poste		
Compte de chèques postaux IV b 428		

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES A L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 21, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger

ANNONCES:
suisse 15 centimes, offres et demandes de places 10 centimes le millimètre, étrangères 20 centimes le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

Le cri d'alarme de l'économie nationale suisse

L'opinion publique, sourdement inquiète depuis plusieurs mois, de l'évolution nettement défavorable à notre pays, prise par les échanges commerciaux entre la Suisse et l'Allemagne, manifeste maintenant ouvertement ce sentiment de malaise croissant et attend de l'autorité fédérale que des mesures d'urgence soient prises pour rétablir une situation normale.

Un regard sur le développement de notre commerce avec l'Allemagne démontrera immédiatement le bien fondé de ces craintes:

Echanges commerciaux Suisse-Allemagne.

	(en millions de francs)				
	1927	1928	1929	1930	1931 (7 mois)
Total des exportations suisses à destination de l'Allemagne	397,8	387,2	354,8	282,5	129,2
Moyennes mensuelles	33,15	32,26	29,57	23,54	18,46
Total des importations d'Allemagne en Suisse	541,7	623,9	698,1	709,1	363,0
Moyennes mensuelles	45,14	51,99	58,17	59,09	51,86
Solde passif de la balance commerciale germano-suisse, en millions de fr.	143,9	236,7	343,3	426,6	233,8
en %	36	61	96	151	181

Le déséquilibre est flagrant!

On remarquera, en effet, en accordant quelque attention aux pourcentages ci-dessus, comment la situation s'est progressivement aggravée, depuis l'année 1927, que l'on peut considérer comme à peu près normale. L'écart croissant existant entre nos exportations en Allemagne et nos importations de ce pays, justifie l'inquiétude profonde qui se fait jour dans le public. Si on n'y met bon ordre, le déficit de notre balance commerciale sera de 200 % à la fin de l'année, autrement dit, il atteindra le double de notre chiffre d'exportation!

Parmi les industries suisses intéressées à l'exportation en Allemagne, que l'on en prenne une, ou que l'on prenne l'autre, on peut leur appliquer les constatations décourageantes faites plus haut au point de vue général.

Il serait cependant fastidieux pour nos lecteurs d'étendre par trop la démonstration, aussi nous limiterons-nous à examiner ici l'évolution de nos exportations d'horlogerie en Allemagne au cours de ces dernières années.

En 1927, elles atteignirent 36,5 millions de fr., ce qui représente une moyenne mensuelle de 3 millions de fr.; — en 1928, 39 millions, moyenne mensuelle 3,2 millions; — 1929, 33,9 millions (2,8 millions); — 1930, 25,3 millions (2,1 millions); — 1931 (7 mois) 6,3 millions (0,9 millions).

Il résulte de ces chiffres qu'à la fin de l'an-

née, si les choses continuent à marcher du même train qu'elles vont maintenant, nous nous trouverons avoir exporté en Allemagne à peine le tiers de ce que nous y avons exporté dans une année normale, comme 1927 ou 1928! Le marché allemand, qui de tout temps avait occupé le premier rang où l'un des premiers rangs, comme preneur d'horlogerie suisse, tend donc de plus en plus à retrograder et à perdre de son importance.

A quoi tient une situation aussi inquiétante?

L'Allemagne se trouve actuellement prise dans un véritable étau. Pour faire face à ses obligations, elle est, en effet, obligée de développer dans des proportions gigantesques ses exportations, afin de se procurer à tout prix les devises étrangères qui lui sont nécessaires. Au point de vue économique, elle ne trouve, admettons-le d'emblée, dans une situation peu enviable avec ses chômeurs, qui maintenant sont cinq millions, mais dont le nombre pourrait bien encore augmenter et atteindre 7 millions l'hiver prochain. C'est du moins ce que craint le gouvernement allemand.

Cependant, il faut également reconnaître que la Suisse n'est pour rien dans la situation difficile où se débattent nos voisins d'outre Rhin. Ceci étant posé, il nous sera permis de penser et même de dire, qu'il est parfaitement injuste que notre pays ait à pâtir d'un ensemble de faits qu'il n'a pas contribué à créer.

Les exportations massives auxquelles recourt l'Allemagne pour se tirer d'affaires tendent naturellement à se déverser en tout premier lieu sur ses proches voisins, c'est ce qui explique que la Suisse ait particulièrement à en souffrir, alors qu'elle-même, en raison de la crise intense qui règne sur le marché allemand, voit, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ses exportations diminuer de plus en plus.

Les milieux industriels qui pâtissent chaque jour d'avantage du déséquilibre actuel comptent que nos autorités sauront être à la hauteur des circonstances.

La situation à la longue devient intenable et la révision du régime douanier germano-suisse doit être envisagée à brève échéance, dans le sens d'une très forte réduction des droits d'entrée en Allemagne pour les positions intéressant notre exportation.

Notre mot d'ordre, en la circonstance, pourrait être «vivre et laisser vivre». Ce principe, qui est reconnu dans les échanges commerciaux internes, on ne voit pas pourquoi il ne trouverait pas son application dans les relations commerciales d'Etat à Etat.

Dans le but d'éviter à nos populations un hiver difficile, une action rapide est nécessaire et le peuple suisse s'en remet à son gouvernement, pour l'entreprendre sans retard.

Les milieux horlogers n'ont, du reste, pas attendu jusqu'à aujourd'hui pour s'inquiéter; au début de juin, en effet, la Chambre suisse de l'Horlogerie convoquait une réunion des délégués des sections, en vue d'examiner la situation; la séance eut lieu le 11 juin et les délégués furent unanimes à envisager que de très fortes réductions devaient être demandées sur les droits allemands frappant l'hor-

logerie, si l'on ne voulait pas risquer de voir le marché germanique se perdre pour notre industrie. Une commission spéciale, présidée par la Chambre suisse, fut constituée dans le but d'examiner encore un certain nombre de questions qui n'avaient pu être liquidées par l'assemblée.

Sur la base des décisions de l'assemblée et des travaux de la Commission, la Chambre rédigea un mémoire, qui fut envoyé à l'autorité fédérale. Une entrevue entre la commission et l'autorité fédérale représentée par M. Stucki, directeur de la Division du Commerce, eut lieu le 8 septembre à Berne et des assurances ont été données à la délégation de la Chambre suisse de l'Horlogerie, que la grave question de la révision du traité de commerce avec l'Allemagne serait examinée sans délai.

Si on ne peut pas obtenir des concessions importantes de l'Allemagne, telles qu'elles ont été faites par les associations horlogères, il y aura lieu d'examiner alors quelles mesures devraient être prises pour sauvegarder les intérêts de nos industries suisses — et plus particulièrement ceux de l'industrie horlogère, — très gravement menacés par l'état d'infériorité économique dans lequel elles se trouvent placées actuellement, vis-à-vis de la redoutable concurrence de l'Allemagne.

Pour l'assainissement de l'industrie horlogère

Le Conseil fédéral, dans sa séance d'hier, a adopté définitivement le projet d'arrêté fédéral concernant l'aide à l'industrie horlogère, qui lui a été présenté par le Département fédéral de l'économie publique.

Cet arrêté est ainsi conçu:

Article premier. — Le Conseil fédéral est autorisé à participer, au nom de la Confédération, à la société générale de l'horlogerie suisse S. A., pour un montant de 6 millions de francs; il est autorisé, en outre, à accorder à ladite société un prêt sans intérêt de 7 millions de francs, remboursables par annuités d'un million de francs, la première à l'échéance du 1er juillet 1934.

Art. 2. — La participation de 6 millions de francs consentie par la Confédération est destinée à des amortissements sur l'actif de la société générale de l'horlogerie suisse S. A. Les fonds nécessaires à l'amortissement de 5 autres millions de francs seront fournis par l'industrie horlogère.

Art. 3. — La Confédération reçoit 6,000 actions d'une valeur nominale d'un franc chacune et pour lesquelles un certificat intransmissible sera établi en son nom. Les actions appartenant à la Confédération donneront droit de vote au même titre que les autres.

Art. 4. — Le bénéfice net de la Société sera employé conformément aux dispositions ci-après:

Après la couverture des frais généraux et après les amortissements nécessaires, le bénéfice net servira à distribuer au capital social constitué par les fonds privés un dividende à concurrence de 4 1/2 % pour cent.

S'il reste un excédent et que celui-ci ne soit pas employé à des amortissements extraordinaires et à la constitution de réserves extraordinaires, il servira à distribuer à la Confédération un dividende à con-

currence de 2 p. 100 du capital de 6 millions de francs versé par elle à titre de subvention.

Tout solde restant du bénéfice net sera ensuite réparti proportionnellement entre le capital social constitué par les fonds privés et le capital de 6 millions de francs fourni par la Confédération à titre de subvention.

Le dividende total revenant au capital social constitué par les fonds privés ne dépassera pas le taux de 6 pour cent.

Art. 5. — En cas de liquidation de la société, le capital social constitué par les fonds privés sera remboursé en premier lieu, jusqu'à concurrence de sa valeur nominale. La Confédération sera désintéressée ensuite, jusqu'à concurrence des 6 millions de francs qu'elle a versés. Le solde, s'il y en a un, reviendra au capital social constitué par les fonds privés.

Art. 6. — Le Conseil fédéral est autorisé à désigner au maximum 4 membres du conseil d'administration de la société générale de l'horlogerie suisse S. A.; les membres ainsi désignés auront les mêmes droits que les autres.

La participation intransmissible de la Confédération tient lieu de dépôt d'actions pour ces quatre membres.

Art. 7. — Le présent arrêté est déclaré urgent et entre immédiatement en vigueur.

Art. 8. — Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A l'appui de l'arrêté, un Message d'une importance considérable sera adressé aux Chambres fédérales. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans notre prochain numéro.

Autour de la Super-Holding horlogère

Jeudi dernier a eu lieu l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la *Société Suisse des Spiraux*, à La Chaux-de-Fonds, qui a ratifié à l'unanimité les démarches faites par son conseil d'administration en vue de son rattachement à la Société générale de l'industrie horlogère suisse S. A. L'assemblée lui a donné des instructions positives pour les modalités sous lesquelles les membres entendent entrer dans la Super-Holding.

Le Société suisse des Spiraux, fondée il y a 33 ans, après un début assez pénible, est aujourd'hui, grâce au dévouement des membres du Conseil d'administration, à sa politique d'amortissement et de réserve, dans une situation florissante; aussi l'assemblée n'a-t-elle pas ménagé ses félicitations aux personnes qui se sont occupées de la direction de cette importante branche de notre industrie horlogère.

Commerce extérieur

Suisse.

Au point de vue de la valeur, le mouvement général de notre trafic commercial en août avec l'étranger accuse 286 millions de fr., soit 10,9 millions de fr. de moins qu'en juillet. Les importations atteignent 178,8 millions de fr. et participent par 8,4 millions de fr. au déchet de notre commerce total. Les exportations s'élèvent à 107,2 millions de fr., en diminution de 2,4 millions de fr. Par jour ouvrable, le volume total de notre trafic commercial ne dépasse pas le cadre du mois précédent et atteint 11 millions de fr. en chiffre rond.

En comparaison d'août 1930, les importations sont par un déficit de 27 millions de fr. (+ 0,5 millions de q.) et les exportations par une moins-value de 23,2 millions de fr. (- 0,2 millions de q.).

La diversité de l'évolution à l'importation et à l'exportation par rapport à juillet se reflète avant tout dans la structure de la balance commerciale. Ainsi le solde passif de notre commerce extérieur se chiffre par 71,7 millions de fr. contre 77,7 millions en juillet 1931 et 75,5 millions en août 1930. En dehors du trafic commercial proprement dit, il y a lieu de mentionner cette fois-ci, comme poste important à l'importation, encore l'or en barres destiné aux transactions bancaires, or dont la valeur est de 88,4 millions de fr.

Nos marchés extérieurs ont accusé en valeur — par jour ouvrable — la même capacité d'absorption qu'en juillet (4,1 millions de fr.). Comparativement au mois correspondant de 1930, les exportations (par jour ouvrable) ont fléchi de 0,9 millions de fr. Au point de vue du poids, il a été exporté par jour ouvrable 21,406 quintaux métriques contre 28786 en août 1930. Pour la même période, le volume total

de notre commerce d'exportation a diminué de 25,6 % tandis que la valeur a baissé de 17,8 %.

Cette fois-ci, les exportations couvrent les importations jusqu'à concurrence de 59,9 % contre 63,3 % en août 1930.

La régression doit être attribuée aussi bien au ralentissement estival des affaires, observé à pareille époque, qu'à la capacité d'absorption amoindrie de nos débouchés. Jamais encore, et cette observation s'applique à tous les pays, on a montré aussi peu d'empressement à acheter. En outre, certaines difficultés dans les échanges internationaux de capitaux ne laissent pas d'entraver les échanges commerciaux de pays à pays. On peut également observer dans divers pays figurant au rang de nos clients,

que l'intérêt des acheteurs se concentre principalement sur les produits de première nécessité.

Par suite des modifications consécutives au mouvement des prix, le résultat des importations a été cette fois-ci inférieur à celui d'août 1930, car le niveau moyen des prix a notablement baissé. Les importations ont augmenté en quantité de 7 % mais diminué en valeur de 13,1 %. Il s'est importé en moyenne, par jour ouvrable, pour un million de frs. de marchandises de moins qu'en août 1930, tandis qu'en poids, l'étranger nous a fourni par jour ouvrable 20,979 quintaux métriques de plus que pendant le mois correspondant de l'année précédente.

La cote d'importation ressort à 166,9 % contre 157,9 % en août 1930.

Exportation suisse d'horlogerie, etc., en Janvier-Août.

	1913 Pièces	1930 Pièces	1931 Pièces
931 Mouvements finis	612.242	2.335.695	1.238.514
933 a Boîtes de montres brutes ou finies en argent	151.929	75.406	40.026
933 b » » plaquées or	†	145.691	83.511
933 c » » en or ou platine	54.892	57.502	39.188
935 a Montres en métaux non précieux	4.977.415	3.372.551	2.533.461
935 b » » argent	2.128.754	310.256	164.781
935 c » » or	634.843	110.501	53.649
935 d Chronographes, etc.	15.929	59.089	51.854
936 a Montres-bracelets nickel, etc.	—	2.712.009	1.918.208
936 b » » argent	—	476.125	225.020
936 c » » or	137.702	512.867	354.866
936 d » » chronographes, etc.	—	2.689	39.654
936 e Autres montres	—	113.525	216.527
874 a/c) Orfèvrerie et argenterie, bijouterie	kg. 2.665	3.549	4.249
955 Phonographes, cinématographes	q. 4.111	10.187	6.043

† Comparaison impossible.

Chronique financière et fiscale

Mexique.

Retour au monométallisme-argent.

Après une conférence entre les banquiers et la Trésorerie, le Congrès a approuvé une loi instituant la monnaie d'argent comme seule monnaie légale.

Les pièces d'or en circulation seront retirées. La Banque du Mexique deviendra l'Institut Fédéral de Réserve, dont la direction serait confiée à l'ancien Président Calles. On s'attend, afin de stabiliser le peso, à l'institution d'une taxe sur les transactions en devises étrangères.

Portugal. — Stabilisation monétaire.

Depuis le 1er juillet 1931, le nouvel étalon monétaire du Portugal est l'*Escudo-or* équivalent à 0,0739 gr. d'or au titre de 900/1000. Les pièces d'or anglaises de £ 1 et de sh. 10/—, qui continueront à avoir cours légal, vaudront respectivement 110 et 55 escudos. Le « conto », monnaie de compte, équivalent à 1000 escudos. Les billets de la Banque du Portugal de 2½, 5 et 10 escudos seront retirés et remplacés par des pièces d'argent de même valeur monétaire.

Yougoslavie.

Prescription en matière de devises.

Du fait de l'entrée en vigueur le 28 juin 1931 de la nouvelle loi monétaire yougoslave relative au commerce de devises et de monnaies, le Ministère des Finances a promulgué le 27 juin 1931, un arrêté, dont voici le résumé: Seuls les établissements financiers et les bureaux de change autorisés jusqu'ici, peuvent s'occuper du commerce de devises et de monnaies étrangères. Les transactions et compensations en devises doivent s'effectuer aux bourses indigènes par l'intermédiaire des instituts financiers. Toutes les opérations effectuées en devises et monnaies étrangères doivent être communiquées à la Banque Nationale du Royaume de Yougoslavie. L'autorisation du Ministère des Finances est nécessaire pour l'achat des obligations-or d'avant-guerre et d'après-guerre. Il est interdit d'acheter des devises en vue du transfert de capitaux hors du pays, sans l'autorisation de la Banque Nationale du Royaume de Yougoslavie. Les dettes à l'étranger, en monnaies étrangères ou en dinars, contractées par les instituts financiers, sociétés anonymes, maisons privées et par les particuliers, doivent être signalées à la Banque Nationale qui constitue l'organe de contrôle de toutes les opérations en devises.

Postes, Télégraphes et Téléphones

Conversation par abonnement avec l'Amérique du Nord.

A partir du 1er septembre 1931, les conversations par abonnement sont admises aux conditions ci-après

dans les relations avec les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, Cuba et le Mexique:

1) La taxe d'une conversation par abonnement est égale à la moitié de la taxe d'une conversation ordinaire. Pour un mois, on percevra 30 fois la redevance journalière. Si la communication ne doit pas être établie le dimanche, la taxe ne sera égale qu'à 26 fois la redevance journalière.

2) L'abonnement, qui doit être souscrit pour une durée minimum d'un mois, peut commencer n'importe quel jour. — A défaut de résiliation, il se prolonge tacitement de mois en mois jusqu'à ce qu'une des parties y mette fin par un préavis de 8 jours.

3) La durée journalière d'une conversation doit être de 5 minutes au minimum ou d'un multiple de 5 minutes. En cas de prolongation, les minutes supplémentaires sont taxées à plein tarif.

4) Les communications sont établies chaque jour entre 00 heure et 13 heures (H. E. C.).

5) S'il se produit des difficultés dues à des conditions atmosphériques défavorables, il en sera tenu compte par une prolongation compensatrice de la communication.

La section de téléphonie de la direction générale des télégraphes donnera sur demande de plus amples renseignements au sujet des conversations par abonnement avec l'Amérique du Nord.

Informations

Avis.

La maison

Friedrich Katz, Pforzheim,

est en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

— Les créanciers des maisons

Wilhelm Goldenstein, Cernauti,

E. Frey-Baumgartner, Arbon,

Weissenbeck & Co., Munich,

sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en double, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

— Nous recherchons les nommés:

Ch. E. Keys, ci-devant Hôtel La Salle, New-York City
F. A. Racine, ci-devant à Johannesburg.

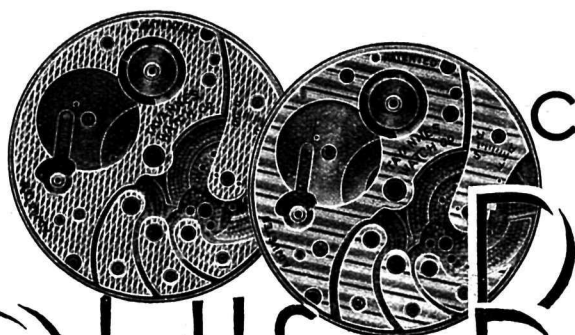
Les personnes qui pourraient nous indiquer leur adresse actuelle, nous rendraient service.

L'Information Horlogère Suisse

La Chaux-de-Fonds. Rue Léopold Robert 42.

Renseignements consulaires.

M. E. Schmid, secrétaire du Consulat de Suisse à Tanga, sera le vendredi 18 septembre courant au siège de Zurich, de l'Office suisse d'expansion com-



TÉL. 180

CONFIEZ VOS ARGENTAGES
DE MOUVEMENTS À LA MAISON

LOUIS BANDELLER

SAINTE-IMIER

si vous désirez toujours obtenir un travail de toute première qualité,
de très bon goût, et qui donne du cachet à vos mouvements.

ANGLAGE DE PONTS.

LIVRAISONS EXTRA-RAPIDES.

GRAVURE DE LETTRES.

* PRODUCTION JOURNALIÈRE : 2000 CARTONS *

SUCCURSALE A GENÈVE, COULOUVRENIÈRE 11, TÉLÉPHONE 49.916

ATTENTION!

Dernière et importante découverte d'un bain spécial inoxydable, résistant à toutes les influences, et se prêtant merveilleusement pour les mouvements exportés dans les pays de l'Extrême-Orient, où l'argentage s'oxyde facilement. Procédé garanti inattaquable. Demandez échantillons s. v. pl.

Bureau d'Ingénieur-Conseil

(spécialiste en horlogerie et petite mécanique)

LAUSANNE **A. Bugnion** GENÈVE
2, Grand-Pont 20, rue de la Cité

Dépôts en Suisse et à l'étranger de brevets d'invention marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels. Expertises sur la valeur des brevets d'invention.

Examens sur la qualité des montres et études pour améliorer leur fabrication. Etablissements de calibres. Mise au point d'inventions et constructions de modèles.

Etudes sur la rationalisation des ateliers, psychotechnie.

Monsieur Bugnion se rend régulièrement dans les cantons de Neuchâtel et Berne; rendez-vous sur demande. 1633-1 X

Mouvements ancre et cylindre

11,8mm (5¹/₄ lig.), 12,4mm (5¹/₂ lig.)14,6mm (6¹/₂ lig.), 15,2mm (6³/₄ lig.)19,7mm (8³/₄ lig.), 20,3mm (9 lignes)

Mouvements baguettes, ancre et cyl., 3¹/₄, 3³/₄, 4¹/₄ et 4¹/₂ lignes.
Montres finies en or, argent et plaqué.

G. FROIDEVAUX, La Chaux-de-Fonds,

28-10. D.-P. Bourquin, 19. — Téléphone 23.602



Pour vos commandes en **mouvements** seuls et montres **baguettes ancre** 3¹/₄ Font., 4¹/₄ Pésoux et Eta 4¹/₂ A. Schild; ainsi que pour tous **autres genres** sur petits calibres de 5¹/₄ à 10¹/₂ lig., adressez vous en toute confiance à

A. FLEURY, „Joujou Watch“, au Noirmont,

lequel est à même de fournir une qualité irréprochable et à des prix intéressants.

Références et échantillons à disposition.

Fritz Lüthy & Co

THOUNE (Suisse)

Fabrique de PIERRES FINES pour l'horlogerie

Maison de confiance et de premier ordre — Fondée en 1906

Glaces, Balanciers
Gouttes, Contrepiquets
soigné
et bon courant



Sciages carrelés pour
assortiments

Chevilles carrées ou
rondes pour ellipses

Pierres fines en
Bouchons - chatons rectifiés garantis ronds
pour toutes industries 159 F

Bouchons laiton rectifiés
Pose de chatons dans les mouvements
Potence et outil age pour la pose



Fabrique de Boîtes BIELNA S. A., Bienne

plaqué or laminé et argent

P 341-2 U



Poinçon de Maître

K. B. la marque de garantie pour nos boîtes de haute qualité en plaqué or laminé 10 ans avec 20 microns et 20 ans avec 40 microns.

Ressorts

pour petites montres depuis 2³/₄''
pour montres de poche
pour montres 8 jours

INSTALLATION ULTRA-MODERNE

FABRIQUE DE RESSORTS

PAUL DUBOIS, CORGÉMONT

Ernest GEIGER S. A., Bienne

Rue Neuhaus, 29

Téléphone 44.75

Seuls représentants pour Bienne et environs des

Organes de transmission Clus

Représentants exclusifs pour Bienne et environs des

Pouilles Standard-Aluminium

TOUTES FOURNITURES INDUSTRIELLES

ROUES et MOUVEMENTS

en tous genres

1487-1 X

DORAGE

SCHEIBENSTOCK - GENÈVE

7, Coulovrenière

Exécution rapide et soignée.

Téléphone 45.473

Importante fabrique

de grosse horlogerie, céderait son affaire avec 400.000 fr. français, comprenant le fonds de commerce, matériel et les marchandises. Maison fondée en 1890, bien introduite dans la clientèle horlogère, tant à Paris qu'en province. — Offres sous chiffre P 3710 C à Publicitas Chaux-de-Fonds.

Diamantine**Rubisine****Saphirine**

qualité reconnue la meilleure

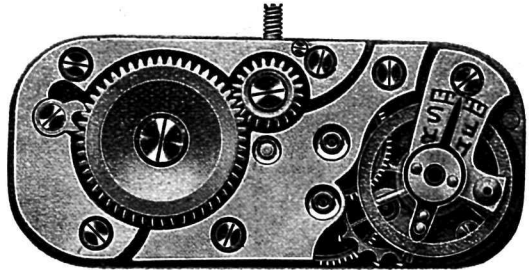
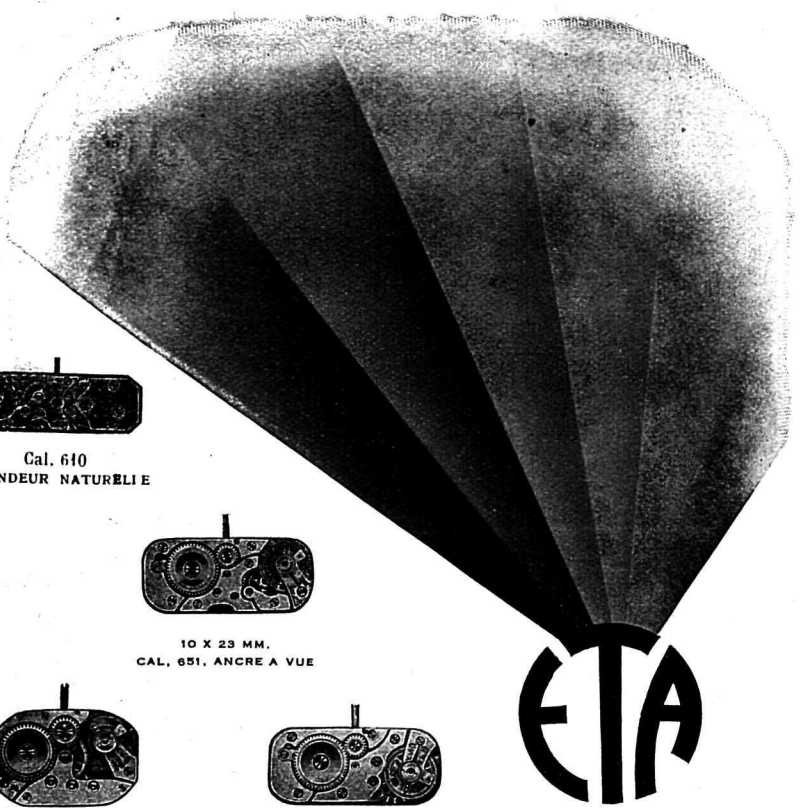
G. SCHNEIDER

Hauts-Geneveys 99-1

Installations de dépoussiérage
 pour
Lapidaires, Tours à polir, etc.
 Innombrables références, 35 ans d'expériences
Ventilation S. A., Stäfa
 Zurich
 6 Z



4 1/4'''

Cal. 610
 GRANDEUR NATURELLE

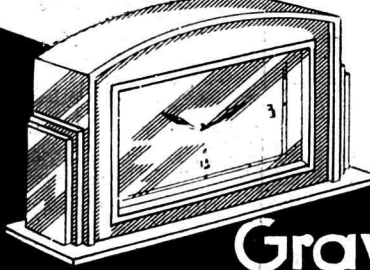
10 X 23 MM.
 CAL. 651. ANCRE A VUE

5 1/4''' C. 371
 RECTA ET OVALISÉ

10 X 23 MM.
 CAL. 660. CYLINDRE À VUE

RADIUM APPLICATION SOIGNÉE
 A PRIX MODÉRÉS
 SUR CADRANS ET
 AIGUILLES.

M^{LLE} ANNY TSCHETTER
 2, Rue du Rüschi, BIENNE



C. HUGUENIN-SANDOZ, NEUCHÂTEL
 CADRANS, AIGUILLES, CABINETS MÉTAL
 MARBRE ET BOIS POUR PENDULETTES
 GRAVURE SUR MOUVEMENTS, ROCHETS
 COQS, CUVETTES, BOITES, NUMÉROTAGE
 Téléphone 14.75

Gravure Moderne

Brevets d'invention - Marques
 Elaboration et dépôt de demandes de brevets
 et d'enregistrements de marques en tous pays
 selon prescriptions réglementaires.

W. KOELLIKER, Ing.-Conseil, BIENNE
 93, Rue Centrale Tél. 3122



une arme puissante...

qui vous sera utile dans la lutte commerciale, c'est notre marque de fabrique qui est devenue synonyme de qualité.

Les maisons d'horlogerie les plus sérieuses nous confient leurs „posages“ parce que l'expérience a démontré que notre radium donnait entière satisfaction à la clientèle, même lorsqu'il était soumis aux épreuves les plus dures.

Votre ennemi, ce n'est pas la concurrence, mais les réclamations de vos acheteurs. Ne livrez donc que ce qui se fait de mieux, et adressez-vous à

L. MONNIER & Co
LA CHAUX-DE-FONDS
 Tél. 14.38 Tourelles 38
GENÈVE
 Charmilles 10 Tél. 23.628

69-1 C Représentants pour la Suisse des Matières lumineuses
MERZ & BENTELI, BUMPLITZ



PROGRESSIA
FABRIQUE DE CADRANS MÉTAL
FROIDEVAUX & CIE. NIDAU-BIENNE

BOITES BAGUETTES

3 3/4''' Font, 4 1/4, 4 1/2 et 5 1/4''' A. S., en arg., plaqué or g. et nickel chromé, livre bien et rapidement la maison

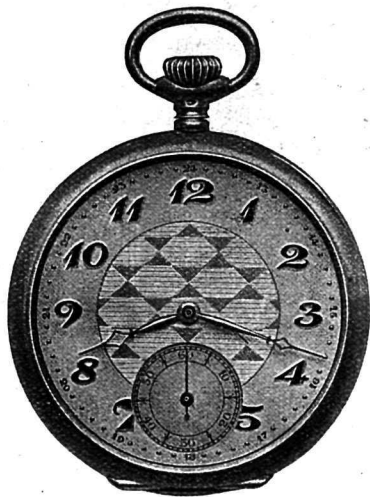
Schmitz & Güggi
 Téléphone 38.51 Nidau (Biemme) P 580 U

CHARLES MAYER
Fabrique d'horlogerie
TRAMELAN

livre comme spécialités:
 Mouvements et Montres complètes
 14/12 et 16/12, ancre, en qualité garantie.
 De même mouvements 3 3/4 lig., baguettes ancre, cal. Fontainemelon.
 Demandez échantillons avec prix.

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

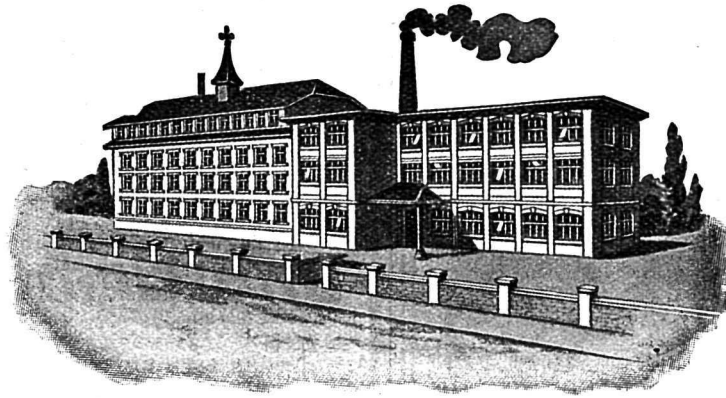
RECONVILIER WATCH CO S. A.



Montres ancre,
16, 17, 18 et 19 lignes,
lépines et savonnettes.

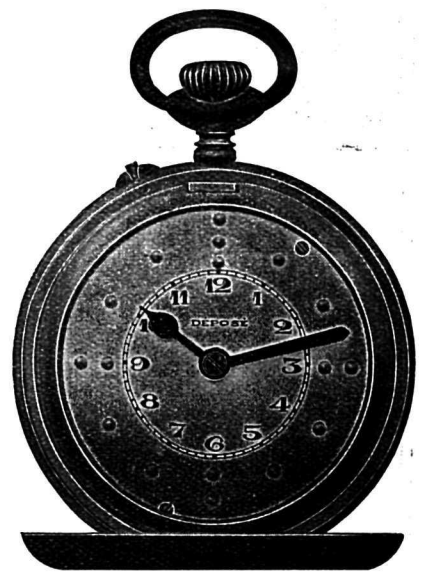
Hauteur 26 et 22/12^{mes}. Dito en 16 sizes, mise à l'heure négative. Tous genres de boîtes plaqué or, laminé et galvanique, argent, argent galonné et tout ce qui se fait en métal et acier. Spécialité de mouvements livrés remontés, prêts à mettre en boîtes de montres or ou autres.

Réglages plats et réglages Breguet - *Qualité rigoureusement garantie.*



Maison fondée en 1902

Spécialité de bonnes montres Roskopf
et ancre, de 15 à 30 lignes



MONTRE POUR AVEUGLES

Société anonyme de la Fabrique d'horlogerie

LOUIS ROSKOPF

RECONVILIER

Maison fondée en 1906

106-1 J



métal et argent, lépines et savonnettes, de 15 à 30 lignes

Directeur commercial

avec apport financier, connaissant l'horlogerie et voyages, trouverait situation dans commerce avec marque connue.

Offres sous chiffre U 22087 U à Publicitas Bienne.

Ebauches

3 3/4 lignes baguette Fontainemelon sont demandées. Pressant.

Offres sous chiffre P 3715 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Importante

Fabrique d'Horlogerie

cherche tout de suite

Technicien - Horloger

connaissant à fond les procédés de fabrication les plus modernes et ayant plusieurs années de pratique.

Adresser offres avec copies de certificats sous chiffre L 22133 U à Publicitas Bienne.



Maintenant

que vos occupations vous le permettent, profitez de mettre à l'étude la réclame que vous ferez cet hiver dans la

Fédération Horlogère

Son tarif détaillé de publicité vous sera envoyé sur demande.

Publicitas

Chaux-de-Fonds, Léopold Robert 21, Tél. 21.494.

Nouveautés - Brevets

cherchées par maison horlogère disposant des capitaux nécessaires pour en entreprendre l'introduction et l'écoulement partout.

Faire offres sous chiffre A 71115 X à Publicitas Genève.

Fd. & Ad. DROZ

Parc 91
La Chaux-de-Fonds
livrent avantageusement
mouvements 4 lig., ovales
ancre.



25-2 C
10,5 x 16 mm.

Pierres fines
Vérifiages - Amincissages
(Flachs Schleiferei)

Nouveau procédé absolument sans bâtardes.

A. Girard, à Erlach
Tél. 46

Pour pierristes

A vendre, très bon marché, pour cause de cessation de commerce, différentes machines peu usagées, ainsi qu'un lot de pierres. Offres s. chiffre L 22097 U à Publicitas Bienne.

VOYAGEUR

expérimenté en horlogerie, bijouterie-joaillerie, ayant bonne clientèle, demande place dans maison sérieuse. Offres s. chiffre M 71913 X à Publicitas Genève.

Angleterre

On offre calottes or 9 k. t argent, formes variées, 8 3/4, 9 3/4, 10 1/2, 12^{mm} ancre 15 rub. belle qualité. Prix avantageux. Offres s. chiff. P 4819 J à Publicitas St-Imier.

A vendre

2 chronomètres de marine, fabrication anglaise, l'un (54 heures) de 550 fr., l'autre (8 jours) de 450 fr.

S'adresser **Magasin d'horlogerie**, 2, Place Longemalle, Genève.

Brevets

Somme acheteurs tous brevets pratiques, relatifs aux montres, particulièrement intéressés par brevets pour montres imperméables.

Faire offres sous chiffre P 3479 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds.

Miss Wilson pour **TRADUCTIONS** TECHNIQUES COMMERCIALES PUBLICITAIRES

Une lettre dans un style maladroit ne porte pas de conviction.

Case post. 3753, Bienne.

Mouvements 8 jours

demandés, long et court ressort, pour livraisons régulières, également pour tout lot et stock. Faire offre Case postale 12241, La Chaux-de-Fonds.